



**MAIRIE
DE
LA FORCE**
Dordogne

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Novembre 2024 – 19h00
Salle du Conseil Municipal
Compte rendu succinct

Nombre de conseillers			L'an deux mille vingt-quatre, le 19 novembre Le Conseil Municipal de la Commune de LA FORCE dûment convoqué, réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Serge PRADIER, le Maire, Date de convocation du Conseil Municipal : 26 novembre 2024
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	
23	17 (dont 5 pouvoirs)	22	

Etaient présents : M. Serge PRADIER, Didier ALLARD, Jérôme CHENE, Muriel MARCON, Geneviève LASSEGUE LESFARGUES, Michel HOUDUSSE, Dorothée WALLART, Bernard GIBOUIN, Julien CONDEAU, Gérard JARRY, Catherine GUILLAUMEAU, Alain DURAND, Serge CALME, Céline BRACCO, Patricia DELBERT, Nicolas MONTAGNEY, Nathalie DESSENA
Pouvoirs : Christine ROMAN (procuration à Serge PRADIER), Amandine GUINOT (procuration à Patricia DELBERT), Alain GENOT (procuration à Dorothée WALLART), Jean Charles GOUEDARD (procuration à Geneviève LESFARGUES), Christelle DURO DION (procuration à Nicolas MONTAGNEY) ;
Absent : Audrey HOLVEQUE

A été élu-e secrétaire de séance : Monsieur Michel HOUDUSSE

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 17 septembre 2024 à l'unanimité.
Monsieur Le Maire annonce la démission de M. Serge DUPOIRIEUX, il est immédiatement remplacé par la suivante dans l'ordre de la liste « Ensemble pour La Force », Madame Audrey HOLVEQUE.

Lors de cette séance le conseil municipal s'est prononcé sur les délibérations suivantes :

I-DELIBERATIONS

1- Ressources Humaines

Objet	Résultat du vote
<u>2024 056 : Adhésion au CDAS/CNAS</u> Monsieur le Maire rappelle aux élus que depuis les Lois des 2 et 19 février 2007 relatives à la Fonction Publique Territoriale, l'action sociale généralisée est un droit pour tous les agents territoriaux et une obligation pour les collectivités d'inscrire les prestations d'action sociale dans la liste de leurs dépenses obligatoires (articles L.2321-2 alinéa 4 bis du CGCT). La Commune de LA FORCE adhère au Comité Départemental d'Action	Adoptée à l'unanimité

<p>Sociale depuis sa création qui date du 25 février 1992. Cet organisme est placé auprès du Centre de Gestion de la Dordogne.</p>	
<p><u>2024 057 : Création d'emploi non permanent d'agent d'animation</u> Suite à la délibération 2024 005, portant sur la création d'emploi non permanent pour accroissement d'activité, Monsieur le maire rappelle qu'il convient de prendre une délibération par emploi nouvellement créé. Il s'agit ici d'un poste d'agent d'animation à 35 heures à compter du 6 janvier 2025.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p>
<p><u>2024 058 : Création d'emploi non permanent d'agent d'animation</u> Suite à la délibération 2024 005, portant sur la création d'emploi non permanent pour accroissement d'activité, Monsieur le maire rappelle qu'il convient de prendre une délibération par emploi nouvellement créé. Il s'agit ici d'un poste d'agent d'animation à 35 heures à compter du 1er janvier 2025.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p>
<p><u>2024 059 : Création d'emploi non permanent d'agent d'animation</u> Suite à la délibération 2024 005, portant sur la création d'emploi non permanent pour accroissement d'activité, Monsieur le maire rappelle qu'il convient de prendre une délibération par emploi nouvellement créé. Il s'agit ici d'un poste d'agent d'animation à 21 heures à compter du 6 janvier 2025.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p>
<p><u>2024 060 : Création d'emploi non permanent d'agent technique</u> Suite à la délibération 2024 005, portant sur la création d'emploi non permanent pour accroissement d'activité, Monsieur le maire rappelle qu'il convient de prendre une délibération par emploi nouvellement créé. Il s'agit ici d'un poste d'agent technique à 35 heures à compter du 1er décembre 2024</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p>
<p><u>2024 061 : Création d'un poste d'agent de maîtrise</u> Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le départ en retraite au 1^{er} janvier 2025 d'un agent du Pôle technique. Ce poste indispensable au bon fonctionnement du service doit être remplacé. La personne recrutée aura, entre autres, des missions d'adjoint au responsable du pôle. Il convient donc de créer un poste d'agent de maîtrise à 35h et de modifier le tableau des effectifs. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p>
<p><u>2024 062 : Modification du tableau des effectifs</u> Monsieur Le Maire explique que le recrutement d'un agent de la fonction publique territoriale va être nécessaire pour remplacer un départ en retraite. Ce recrutement se fera par voie statutaire, à défaut un contractuel pourra être recruté. Il convient de modifier le tableau des effectifs, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> -suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal -création d'un poste d'agent de maîtrise 	<p>Adoptée à l'unanimité</p>

2- Patrimoine/Travaux

Objet	Résultat du vote
<p><u>2024 063 : Annulation de la délibération 2024 054 (vente de la parcelle ZD 240)</u></p> <p>Monsieur le Maire précise que la délibération 2024 054 concernant la vente d'une parcelle à la société HIVORY n'est pas valable. En effet, dans le cadre d'une cession, la commune doit au préalable consulter les Domaines et recueillir leur avis, quelque soit le montant à partir du moment où la commune a plus de 2000 habitants.</p> <p>Les Domaines ont été saisi le 11/10/2024 et à ce jour la commune n'a pas obtenu de réponse. Une nouvelle délibération sera prise à la suite de cet avis qui concerne essentiellement le montant de la vente.</p>	Adoptée à l'unanimité
<p><u>2024 064 : Acquisition de terrain</u></p> <p>Monsieur le Maire annonce qu'il a reçu la proposition de vente d'un riverain qui possède des parcelles au lieu-dit « Pradebout », le long de la rivière La Dordogne. Ce terrain est en zone agricole et le prix proposé par le propriétaire est de 80 centimes le mètre carré. Le prix de vente total s'élève donc à 5800 euros. Le budget de la commune permet cette acquisition. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cet achat.</p>	Adoptée à l'unanimité

4- Autres Compétences

Objet	Résultat du vote
<p><u>2024 065 : Approbation des rapports d'activités 2023 du SDE24 , du SMDE et de la CAB</u></p> <p>Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ces rapports après lecture et dont les liens sont indiqués à côté du numéro de délibération</p>	Adoptés à l'unanimité
<p><u>2024 066: Motion de la sénatrice Marie Claude Varailles sur le budget 2025 de l'Etat qui DEMANDE au Gouvernement de reconsidérer les dispositions du Projet de Loi de Finances 2025 qui portent atteinte à la capacité des collectivités territoriales à remplir leurs missions et qui mettent en péril l'équilibre financier des collectivités.</u></p>	Adoptée à l'unanimité

Fin de la séance : 21h05

Le Maire,
Serge PRADIER

